

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 DECEMBRE 2013**

Au cours de sa séance du 05 décembre 2013 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé le Maire à 6 voix pour, 3 contre et 4 abstentions à signer une convention tripartite relative à l'installation d'un point d'apport volontaire de collecte de textile, linge de maison et chaussures.**

Metz-Métropole met en place une collecte des textiles sur son territoire par points d'apport volontaire en partenariat avec l'éco-organisme ECO TLC . Chaque commune membre est invitée à accueillir un ou plusieurs points. La convention sera signée entre Metz-métropole, le commune et le collecteur, TRI D'UNION SARL, prestataire de collecte conventionné par ECO TLC, pour un point d'apport volontaire placé sur le parking du groupe scolaire.

➤ **autorisé le Maire à signer une convention de coopération pour la fourniture de sel de déneigement avec Metz-Métropole.**

Le Conseil Général auprès duquel la commune se ravitaillait en sel de déneigement ne peut plus assurer cette prestation. Les 40 communes de l'agglomération se sont organisées pour mutualiser leurs besoins. Deux sites d'approvisionnement sont créés. Celui où devra se rendre la commune est au Centre Technique Municipal de WOIPPY.

➤ **autorisé le Maire à 12 voix pour et 1 abstention à reconduire la convention relative à la mise en commun des agents de police intercommunale et de leurs équipements.**

La convention en cours expire le 31 décembre 2013. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la commune dans le dispositif.

➤ **nommé le coordonateur communal et les trois agents recenseurs qui auront en charge le recensement de la population 2014.**

Le recensement de la population s'effectuera entre le 16 janvier et le 15 février 2014. Vous aurez donc la visite d'un agent recenseur entre ces dates. Il vous est demandé de lui réserver le meilleur accueil possible. Un recensement de qualité est très important pour la commune et donc ses administrés. Toutes les dotations qu'elle perçoit notamment de l'Etat sont calculées à partir du chiffre de sa population. Le recensement lui permet aussi de mieux connaître sa population à travers les statistiques mises en place sur le site de l'INSEE et ainsi de mieux satisfaire ses besoins. Le coordonateur est le Secrétaire de Mairie, Serge TINTINGER et les agents recenseurs sont Michèle MOTTI, Muriel BOBLET et Mireille HOUPERT.

➤ **approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges à Metz-Métropole.**

Il s'agissait notamment de répartir la charge engendrée par l'organisation du service de l'Etat Civil de l'hôpital Robert SCHUMAN.

➤ **modifié sa délibération du 02 juillet 2009 relative à l'acquisition de divers terrains propriété d'EGO France.**

Après un découpage de parcelles, il convenait de préciser les parcelles à acquérir.

➤ **pris acte de la suite donnée à deux déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

➤ **exprimé son désaccord vis-à-vis de projet de redécoupage de la Moselle en cantons.**

La commune actuellement rattachée au canton de Marange-Silvange serait rattachée à celui de Rombas. Estimant le peu de liens liant la commune à celles de ce secteur, le Conseil sollicite l'intégration de Saulny au canton du Sillon Mosellan avec Woippy, La Maxe et Maizières-les-Metz.

➤ **sollicité un abondement départemental de 234.000 € qui viendrait s'ajouter au 163.441 € déjà acquis dans le cadre de son adhésion au PACTE II du Conseil Général à travers lequel ce dernier apporte son soutien financier à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de sécurisation de la RD7 avec enfouissement des réseaux aériens.**

Le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Maire,

Arlette MATHIAS